



Compte Rendu Succinct

Séance du 24 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt quatre mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - M. RUET Guillaume - Melle BOUTEILLE Isabelle

Absents excusés représentés : M. ROTGER Michel (procuration à M. DUPONT Gérard) - Melle FEVRE Déborah (procuration à Melle IGOLEN Marie) - M. MILLET Gérald (procuration à M. LUPI Christian) - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia) - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : Melle OUARTI Farah

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Monsieur le Maire informe que les remarques de l'opposition seront adjointes aux procès verbaux des séances du 22 mars et 12 avril 2011.

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2011 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès verbal de la séance du 12 avril 2011 est adopté à l'UNANIMITE

I. **COMMUNICATIONS:**

a) **MARCHES PUBLICS**

Pour information :

1. Travaux de réhabilitation et d'extension d'un logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche – attribution du marché de travaux
2. Création d'une salle des Mariages et conférences
3. Réhabilitation et extension de la piscine municipale : Bilan des clauses d'insertion prévues au marché, en partenariat avec le PLIE de l'Agglomération Dijonnaise (Plan local pour l'insertion et l'emploi)
4. Travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale – Avenants inférieurs à 5% du montant total (délégation de signature donnée à Monsieur le Maire par délibération du 28 octobre 2008)

b) **Liste annuelle des jurés d'assises - Tirage au sort**

II. DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 24th mai 2011, le conseil municipal :

A FIXE à l'UNANIMITE le montant de la gratification d'un stagiaire dans le cadre de sa formation à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

A AUTORISE à l'UNANIMITE le Maire à recruter, pour la durée de son mandat, en tant que de besoin, des agents saisonniers

A PRIS connaissance de la réflexion sur la politique d'ouverture aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de celle sur la politique documentaire du futur équipement de la médiathèque et à l'UNANIMITE, **A AUTORISE** le maire à signer la convention de subvention avec le Conseil Général et **A VOTE** la politique tarifaire telle que présentée.

A DONNE par 29 voix pour et 1 abstention (M. CADOUOT Christian), son accord sur les tarifs de la billetterie aux concerts que la ville organise les 23 septembre et 20 novembre, soit 12 euros, avec une gratuité aux enfants de moins de 12 ans et un demi-tarif de 6 euros aux chômeurs et étudiants.

A DECIDE à l'UNANIMITE, l'acquisition d'instruments de musique pour l'école de musique et **A SOLLICITE** une subvention au taux maximum du Conseil Régional.

A DECIDE par 23 voix pour, 1 contre (M. GAUTHIER Pascal), 6 abstentions (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia) - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis), de créer un lotissement communal sur les parcelles cadastrées section AM n°85, AM n°86, AM n°215 et AM n°246 situées 75 avenue de l'Egalité, de le dénommer « Le Clos en Mont Vaux », de dénommer l'impasse du lotissement « du clos en Mont Vaux », **A ADOPTE** l'avant projet comprenant 6 lots dont 4 à bâtir et **A DIT** qu'un permis d'aménager sera déposé conformément à l'article L. 442-2 du code de l'Urbanisme.

A RETIRE à l'UNANIMITE, à la demande des services préfectoraux la délibération n°35.03.2011 du 22 mars 2011 concernant la Cession des garages et places de parkings extérieurs à la résidence OXFORD située 2 rue Buffon.

A EMIS à l'UNANIMITE, un avis favorable à la cession de 14 garages au prix unitaire de 4 500 € et 18 places de stationnement extérieur au prix unitaire de 1 440 € situés à la résidence OXFORD 2 rue Buffon, et **A PROPOSE** à la copropriété d'acquérir les deux places extérieures, destinées aux personnes à mobilité réduite suivant la demande du Président de la copropriété, et de 4 garages en sous sol pour les vélos, au prix fixé par les services des domaines - 10% de marge de négociation soit la place extérieure au prix de 1440 euros et chaque parking à vélo 2250 euros.

A AUTORISE à l'UNANIMITE, la vente du lot n°3 du bâtiment « Le République » à Monsieur Frédéric LEVOYET au prix de 145 755 euros.

A EMIS à l'UNANIMITE, un avis favorable à la demande de régularisation administrative présentée par la société BESSON_Besson situé 1 rue de la Fonderie à Chevigny-Saint-Sauveur

A AUTORISE par 23 voix pour et 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia) - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis), la passation et la signature par le Maire des avenants supérieurs à 5% pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 29 avril 2011.

A DECIDE à l'UNANIMITE, De constituer un groupement de commande entre la Ville de Dijon et les communes de Neuilly-les-Dijon, de Chevigny-Saint-Sauveur, de Perrigny-les-Dijon, de Hauteville les Dijon, de Saint Apollinaire, de Crimolois, de Quetigny, de Ouges, de Sennecey-les-Dijon, de Fontaine-les-Dijon, de Marsannay-la-Côte, de Talant, de Longvic, d'Ahuy de Daix, de Plombières-les-Dijon et de Bressey-sur-Tille pour la fourniture de sel de déneigement ;

A APPROUVE par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal), le lancement de la procédure adaptée ouverte pour l'opération de la construction d'une médiathèque, et **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés correspondants, avenants et décisions de poursuivre inférieurs à 5%.

A SOLLICITE à l'UNANIMITE, une subvention au taux maximum de 45 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. et au titre des économies d'énergie auprès d'EDF pour le renouvellement des portes et fenêtres au restaurant scolaire Breuil.

A SOLLICITE à l'UNANIMITE, une subvention au taux maximum de 45 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. et au titre des économies d'énergie auprès d'EDF pour l'isolation des façades extérieures de l'école primaire BREUIL.

A SOLLICITE à l'UNANIMITE, une subvention au taux maximum de 30 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. et au titre des économies d'énergie auprès d'EDF pour le renouvellement des portes et fenêtres du service accueil hôtel de ville.

A SOLLICITE par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal), une subvention au taux maximum de 45 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. pour la réfection d'une partie des terrasses du groupe scolaire EZ ALLOUERES.

A SOLLICITE à l'UNANIMITE, une subvention au taux maximum de 30 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. pour la mise en place d'une aire de jeux à l'école maternelle BUISSON ROND.

A SOLLICITE à l'UNANIMITE, une subvention au taux maximum de 45 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R. pour le renouvellement des canalisations de chauffage de l'école maternelle BREUIL.

A DECIDE à l'UNANIMITE, de mettre gratuitement à disposition de l'Association Prévention MAIF, la salle du Polygone le 26 mai 2011 après-midi et le 27 mai 2011, pour un spectacle pédagogique sur les risques d'accident domestique, proposé gratuitement aux enfants du cycle II des écoles de Chevigny-Saint-Sauveur.

A AUTORISE à l'UNANIMITE, le Maire à signer les conventions d'objectifs et financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or pour le versement de prestations de service pour l'accueil de loisirs sans hébergement Ez-Allouères et l'établissement d'accueil du jeune enfant 0-4 ans.

A DECIDE à l'UNANIMITE, d'approuver la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or d'une durée de 4 ans, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2014

A DECIDE à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention de 300 € à la section locale du secours catholique pour l'accueil de femmes en situation de solitude et de détresse.

A DECIDE à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association le Bistrot d'Icare, dans le cadre de ses actions culturelles.

A ACCEPTE à l'UNANIMITE, de souscrire un abonnement au périodique « ECO PLUS 21 » pour la mairie avec effet du 28 avril 2011 au 19 avril 2012.

N'A PAS EMIS d'objections au projet de schéma départemental renouvelé d'accueil des gens du voyage.

Fait à Chevigny Saint Sauveur, 31 mai 2011

Le maire,



L. BRENOT



NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.